



RÈGLES DE BIENSÉANCE DE LA SECTION AQUATIQUE

À Paris, le 19/02/2025

Voici un rappel du fonctionnement de la section, et des règles de bienséance à appliquer tout au long de l'année :

RÈGLE N°1 : PRÉSENCE DANS LE BASSIN

Les parents et nounous ne sont pas autorisés à rester dans l'enceinte du bassin. Ils ont l'obligation de rester derrière les portes. Cette règle n'est en aucun cas discutable. Merci de ne pas tenter de rentrer en négociation avec les maitres-nageurs sur ce sujet, et de respecter cette règle, pour ne pas perturber le bon déroulement des cours, des rotations, et de l'apprentissage des enfants, y compris potentiellement du votre.

RÈGLE N°2 : LES VESTIAIRES

Il est interdit pour les parents et les nounous de patienter dans les vestiaires, dont l'accès n'est autorisé que pour se changer, ou aider votre enfant à le faire. Vous avez la possibilité de patienter dans le hall à côté de l'accueil, ou dans le couloir qui mène au ponton.

Dans le cas où votre enfant ait besoin d'aide pour se changer : si vous êtes du sexe opposé, veuillez vous rendre dans les vestiaires attribués au même sexe que l'adulte (et non de l'enfant).

RÈGLE N°3 : LES CHAUSSURES

Si vous rentrez dans les vestiaires pour vous changer ou aider votre enfant à le faire, vous avez l'obligation de vous déchausser avant de rentrer. Cette règle s'applique aussi bien pour les nageurs que pour les accompagnants.





RÈGLE N°4 : LES RETARDS

En cas de retard, et pour ne pas perturber la séance en cours ni l'enchaînement des séances, l'accès au bassin peut vous être refusé

Ces règles ont pour unique objectif de respecter les obligations sanitaires, les obligations de sécurité, ainsi que les règles pédagogiques transmises par des professionnels, pour que les cours se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour vous ou votre enfant.

Toute personne que ne suivra pas ces règles sera interdite de bassin.

LA SECTION AQUATIQUE.

